

ARPEJ Reims a ouvert ses portes en février 2016.

L'association se réfère explicitement à la pédagogie ignatienne. Elle est aconfessionnelle et apolitique.

Elle se veut un lieu de rencontre entre personnes de différentes cultures. Ses membres et ses bénévoles viennent d'horizon très variés.

Dès nos débuts, nous avons pris contact avec la mairie de Reims, la maison du quartier de La Verrerie / Saint-Remi, les établissements scolaires de ce lieu, les habitants pour mieux cerner les attentes des familles.

Installés au départ sur La Verrerie mais sans visibilité, nous avons emménagé dans un local esplanade Fléchambault plus fréquenté et plus proche des établissements scolaires et donc des jeunes.

Les effectifs de jeunes :

en juin 2016 —> 11

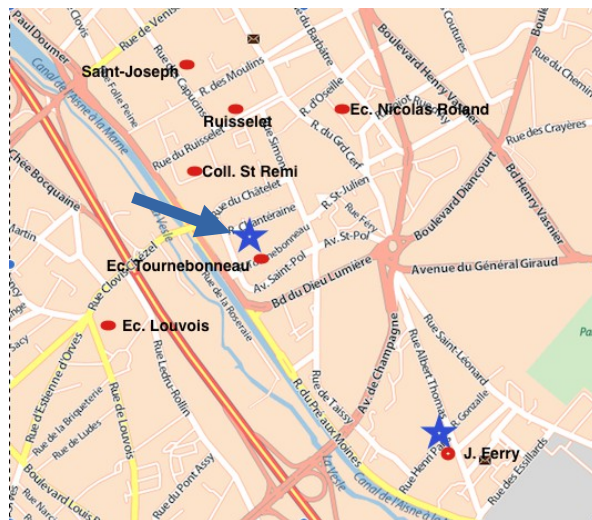
en juin 2017 —> 24
pour 1032 heures d'accompagnement

en septembre 2017 —> 35.

D'abord ouvert aux jeunes du primaire et de 6^e/5^e, l'association accueille aussi les 4^e/3^e sur 4 jours, du lundi au jeudi.

Nous fonctionnons avec une trentaine de bénévoles intervenants : grands-parents, retraités, étudiants, lycéens ou professionnels en activité.

ARPEJ REIMS 52, Esplanade Fléchambault



Contacts :

arpejreims@gmail.com

Arpej Reims : 06 32 54 80 32
C.A. Humeau : 06 83 06 21 46
J.M. Pinsson : 06 98 43 71 10

Site : www.arpej-asso.fr/

Horaires d'ouverture du local :

- Lundi	16h.00 – 18h.00
- Mardi	16h.00 – 18h.00
- Mercredi	14h. - 16h.
- Jeudi	16h.00 – 18h.00



Accompagner

vers la Réussite

les Parents

Et

les Jeunes



**Bénévole
à ARPEJ Reims ?**

ARPEJ Reims

Qui sommes-nous ?

Une association loi 1901, déclarée à la Sous-Préfecture de Reims en janvier 2015.

L'objet de l'association, inscrit dans ses statuts, est :

« de soutenir les familles par :

- l'accompagnement à la scolarité, à l'orientation et à l'insertion professionnelle,

- la mise en place d'activités à caractère éducatif, culturel ou social.

Les activités de l'association se font en référence à la pédagogie ignatienne. »

Le projet éducatif

L'association Arpej Reims s'adresse aux jeunes de familles défavorisées pour leur proposer une aide personnalisée de soutien scolaire après l'école, en particulier pour :

* surmonter des difficultés particulières dans les matières visées, voire combler les retards,

* acquérir des méthodes adaptées, rendre efficient le travail et amener à l'autonomie,

* ouvrir à la culture pour mieux se connaître, mieux comprendre le monde et y trouver sa place.

Les séances d'accompagnement scolaire, les activités d'ateliers et les sorties culturelles proposées sont animées avec le souci permanent de donner ou redonner confiance en soi.

Arpej Reims veut être aussi un lieu d'accueil de parents aux cultures diverses, dans le respect de chacun.

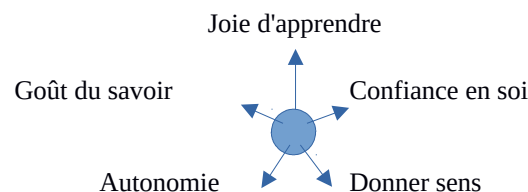
Une pédagogie du contrat

Un contrat renouvelable est signé par l'association, la famille et le jeune lui-même pour 20 heures d'accompagnement scolaire personnalisé.

Chaque séance se conclut par un temps de relecture et d'échange entre le jeune et l'intervenant sur le déroulement de la séance (travail effectué, comportement) noté sur une fiche de suivi pédagogique.

Un référent suit chaque jeune en lien avec l'équipe d'animation pour étudier son évolution et ses progrès.

Le jeune doit respecter des règles de vie : politesse, service, respect d'autrui et du matériel... qu'il paraphrase en signe d'accord.



L'engagement des intervenants

* S'interdire tout sectarisme politique, religieux, social.

* Accueillir les jeunes avec bienveillance, respecter leur personnalité, encourager leurs efforts.

* Chercher avec le jeune des objectifs de progression réalisables.

* Veiller à donner un sens aux apprentissages (« On va travailler pour... »)

Des postures et des aides...

* La charte de l'association et la charte des politiques de protection des publics fragiles offrent l'esprit et les moyens de la réussite de l'accompagnement des jeunes.

* Une présence régulière sur un ou plusieurs créneaux précis librement choisis.

* Le respect des engagements d'horaire : 5 à 10 minutes avant le début de la séance.

En cas d'empêchement prévenir le plus tôt possible.

* La tenue de la fiche pédagogique rend service à tous dans le suivi du jeune : la consulter en début de séance et la compléter avec lui en fin de séance.

* La disponibilité du responsable de l'accueil pour toutes questions ou aides recherchées en cas de difficultés.

* La participation aux réunions pédagogiques pour enrichir ses manières de faire et trouver réponse aux attentes et questions.

* Le respect de la discrétion à propos de chaque jeune pris en charge.

